

# **LA CAPACITE DE COMMUNICATION DES SERVICES VETERINAIRES MADAGASCAR**



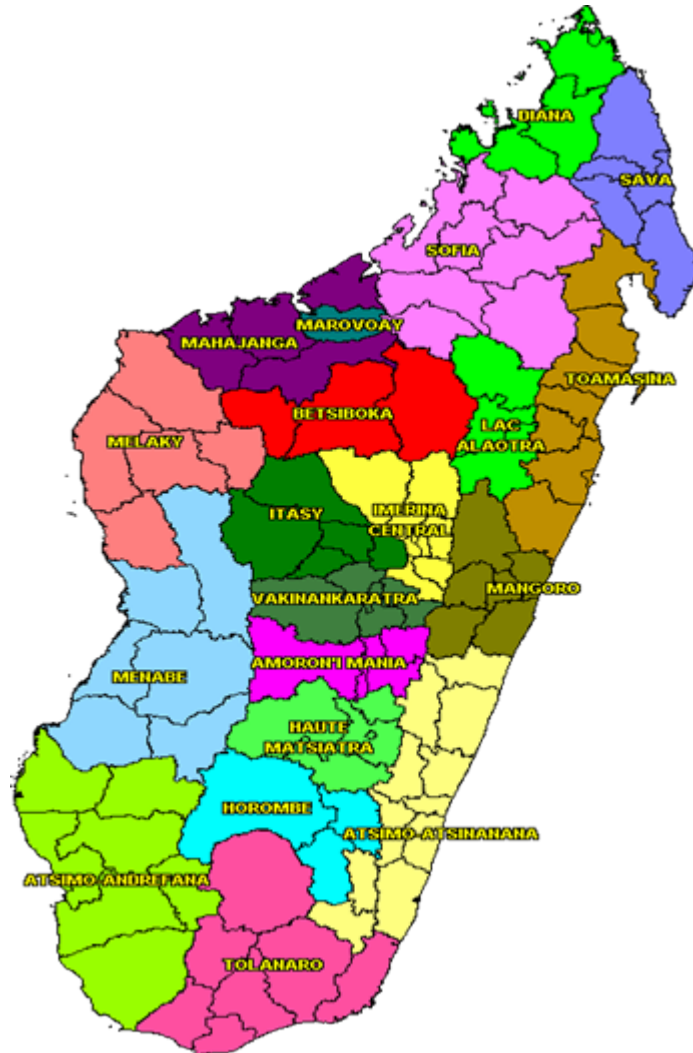
# A/ LA DIVISION ADMINISTRATIVE A MADAGASCAR

- Autrefois, l'organisation administrative à Madagascar ne faisait figurer que 6 provinces. Actuellement, elles ont été divisées en 22 régions comprenant 111 districts, eux-mêmes découpés en environ 1560 communes.

- **TABLEAU MONTRANT LES 22 REGIONS**

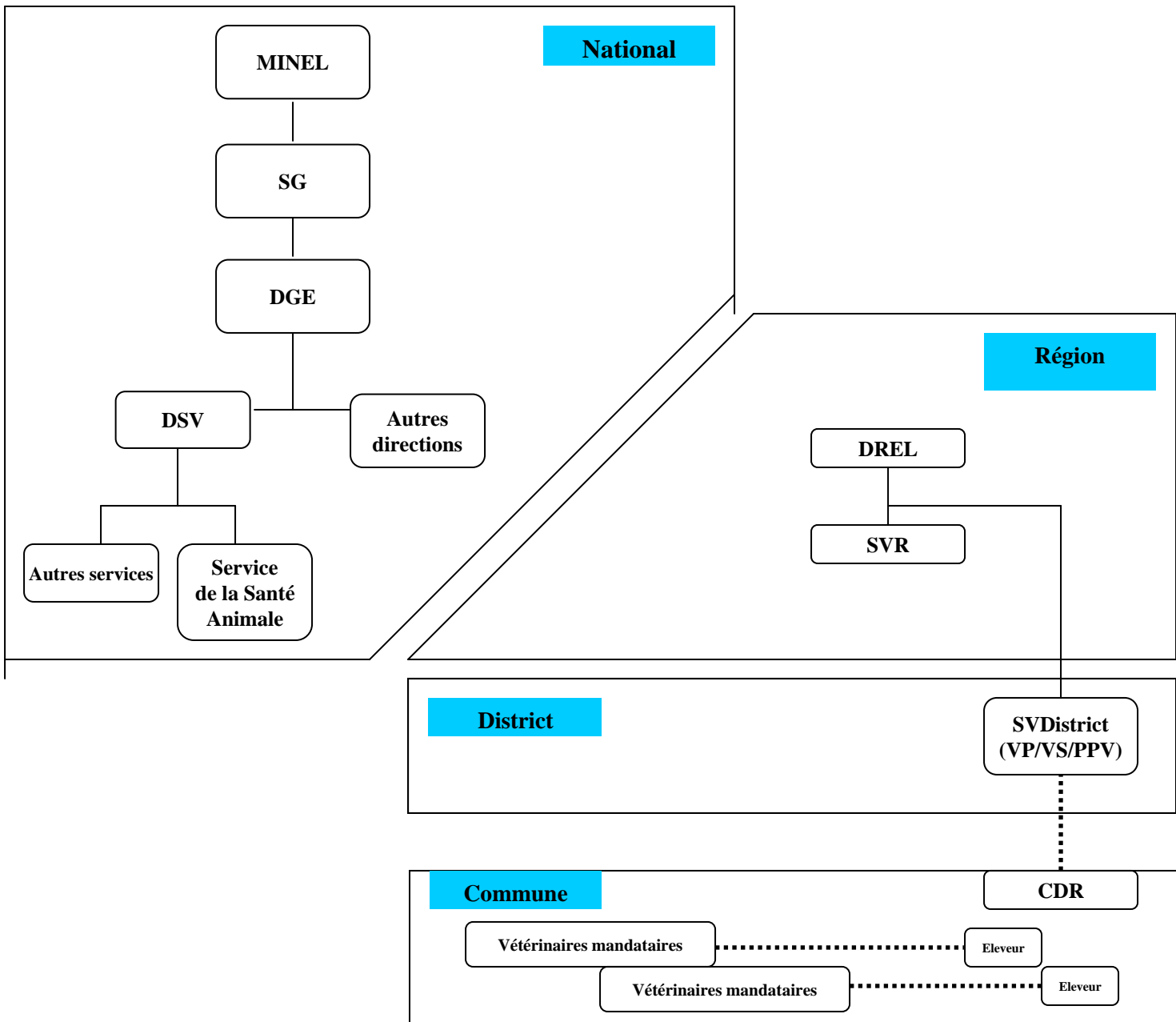
1- ALAOTRA MANGORO	12- BONGOLAVA
2- AMORON I MANIA	13- DIANA
3- ANALAMANGA	14- HAUTE MATSIATRA
4- ANALANJIROFO	15- IHOROMBE
5- ANDROY	16- ITASY
6- ANOSY	17- MELAKY
7- ATSIMO ATSIANANA	18- MENABE
8- ATSIMO-ANDREFANA	19- SAVA
9- ATSIANANA	20- SOFIA
10- BETSIBOKA	21- VAKINANKARATRA
11- BOINA	22- VATOVAVY FITOVINANY


- La carte ci-dessous montre l'organisation administrative du pays en 22 régions et districts actuels.



# B/ ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'ELEVAGE

- MINEL: Ministère de l'Elevage
- SG: Secrétariat Général
- DGE: Direction Générale de l'Elevage
- DSV: Direction des Services Vétérinaires
- DIREL: Direction InterRégionale de l'Elevage
- SVR: Service Vétérinaire Régionale
- VP: Vétérinaire Privé
- VS: Vétérinaire Sanitaire
- PPV: Para professionnel Vétérinaire
- CDR: Conseil du Développement Rural

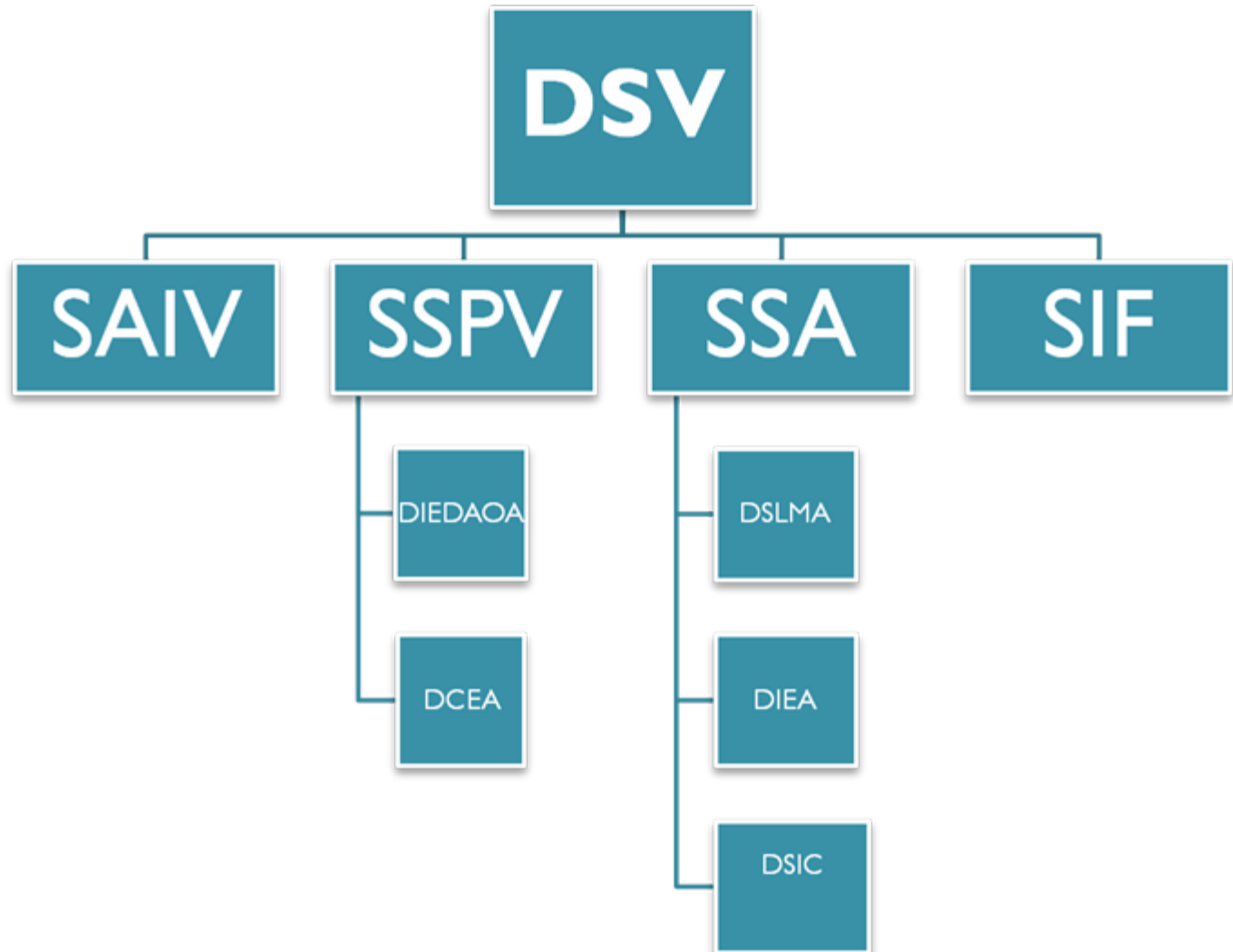




L'organigramme du Ministère de l'Élevage ci-dessous est centré sur les acteurs en santé animale.

Il fait figurer les personnes par niveau hiérarchique équivalent (horizontalement) et par localisation géographique (cadre coloré). Les liens verticaux en trait plein correspondent aux liens hiérarchiques, en pointillé, les liens fonctionnels ou techniques

# C/ORGANIGRAMME DE LA DSV





DSV : Direction des Services Vétérinaires

SSA : Service Santé Animale

SSPV : Service Santé Publique Vétérinaire

SAIV : Service Audit et Inspection Vétérinaire

SIF : Service Inspection aux Frontières

DIEDAOA: Division Importation et Exportation  
des DAOA

DCE : Division Contrôle des Établissements  
agroalimentaires

DSLMA: Division Suivi et Lutte contre les  
Maladies Animales

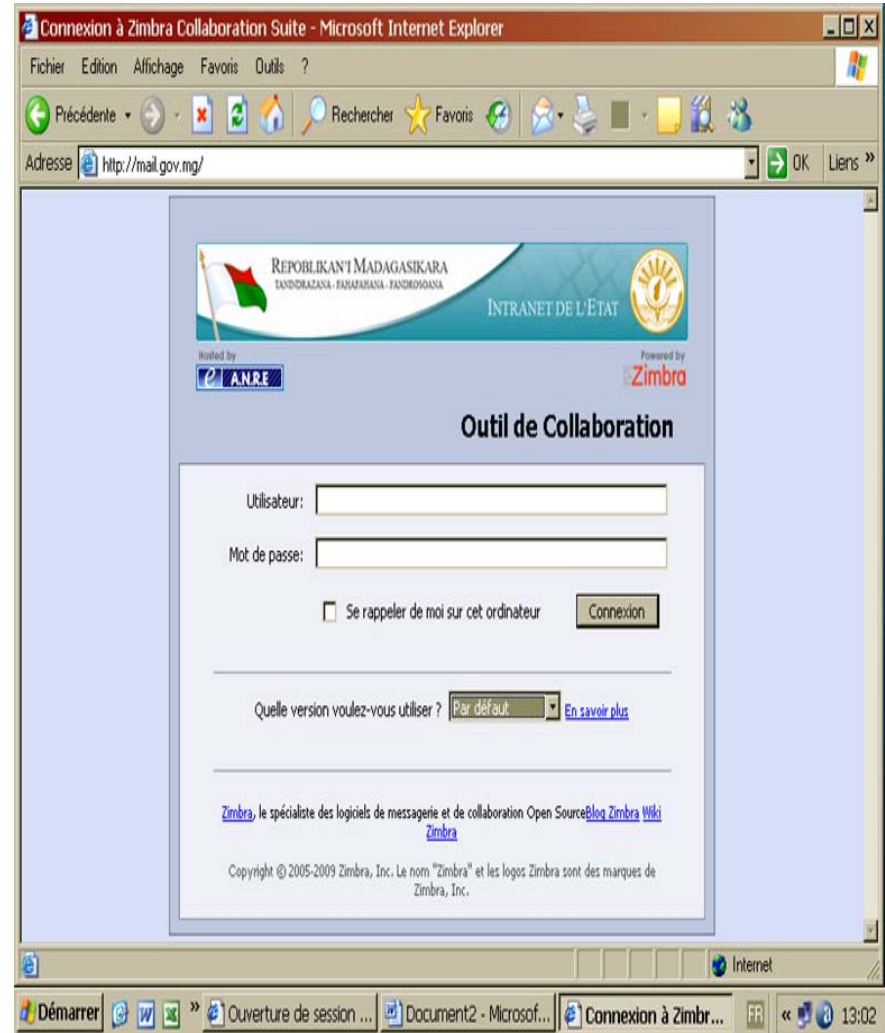
DIEA : Division Importation et Exportation  
d'Animaux vivants et Médicaments vétérinaires


DISC: Division Système d'Information et  
Communication



# D/ COMMUNICATION INTERNE

- Comme système de communication interne, il y a l'intranet gouvernemental





Pour se communiquer avec les services vétérinaires au niveau décentralisé, le téléphone ou le BLU sont les moyens fréquemment utilisés (cas d'alerte).


Les Services Vétérinaires Régionaux n'ont pas de connexion internet. Donc pour envoyer un dossier à la Direction centrale ils sont obligés d'aller dans un cyber où la connexion internet est lente et coûte chère.


En ce moment, les connexions intranet au niveau des 10 DIRELs sont en cours d'installation.

# D/ COMMUNICATION

## EXTERNE

- En situation de crise, c'est le Ministre de l'Élevage qui fait un communiqué à la télévision et la radio nationale.
- En cas de zoonose, ce sont les Ministres de l'Élevage et de la Santé Humaine qui dirigent les actions essentielles de communication .( Exemple le cas de la FVR en 2009)
- Un communiqué gouvernemental est élaboré par la Direction centrale, est transmis au Ministre de l'Élevage pour être lu aux ministres lors du conseil de gouvernement (cas de la varroase) afin que tout ces responsables exécutifs prennent conscience de l'ampleur des devoirs et obligations à faire.

- 
- Incessamment, les informations à propos de l'évolution d'une épizootie sont communiqués au(x) Ministre(s) concerné(s).
  - En cas d'épizootie et/ ou pandémie, les médias sont venues à la DSV pour demander des informations et aussi le stratégie d'action de l'Autorité Compétente face à la situation (début de la pandémie grippe porcine à Mexique).  
N.B: Tout communiqué de presse doit être approuvé par le Ministre concerné.
  - A la télévision nationale, avec l'émission PAIKA BNI, qui dure 10 minutes environs, et à la radio nationale une entité, une institution publique ou privé peut exposer un thème sur l'élevage, bien défini à l'endroit du grand public



(cas de la FVR, l'inspection sanitaire des viandes, l'identification des bovins, la varroase.....)



En bref, les informations sanitaires au niveau de la région sont communiquées

**Par qui:**

- Les directeurs inter régionaux
- Les chefs services vétérinaires régionaux
- Les mandataires sanitaires
- Les vétérinaires privés
- Les chefs de postes vétérinaires
- Les autorités administratives locales
- Les forces de l'ordre
- Les journalistes
- Les simples citoyens

## **Comment:**

- Par internet
- Par appel téléphonique
- Par envoi des rapports
- Par TV et ou Radio Nationale
- Par contact direct des Agents de la Direction Centrale ou des Hauts Employés de l' Etat
- Par envoi des lettres officielles
- Par « de bouche à l'oreille »

## **NB:**

Feedback par la Direction centrale à tous les concernés par rapport aux informations reçues



MISAOTRA  
TOMPOKO  
MERCİ BEAUCOUP